

**OBJET DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT  
DES LOGEMENTS DE FONCTION DES ECOLES**

Maternelle	« LES COCOTIERS » / HY 95 / 4 chemin du CASE - Domenjod
Maternelle	« LES BANCOULIERS » / HM 148 partie / allée des Kentias - Moufia
Elémentaire et Maternelle	« LES EGLANTINES » HR 103 partie / 5 rue des Eglantines - Moufia (3 logement de fonction)
Elémentaire	« EUDOXIE NONGE » / BK 241 / 26 et 26 bis chemin des Ecoliers - Chaudron
Elémentaire et Maternelle	« JEAN-BAPTISTE BOSSARD » / BD 310 / 3 rue Lacroix - Sainte-Clotilde
Elémentaire et Maternelle	« JEAN-BAPTISTE BOSSARD » / BD 311 / 3 rue Lacroix - Sainte-Clotilde

La Ville est propriétaire de plusieurs logements de fonction construits à proximité d'une école situés sur la même unité foncière conformément à la liste jointe en annexe. Cependant, les logements de fonction sont séparés de l'enceinte scolaire du fait d'un accès propre et distinct d'une part, et d'une clôture de séparation qui les isole du groupe scolaire d'autre part, sans qu'il existe de moyen d'accès entre eux. En conséquence, les immeubles en question ne sauraient être regardés comme faisant partie de l'enceinte scolaire.

Ces logements sont aujourd'hui occupés par des tiers ou libres de toute occupation.

Dans un souci de bonne gestion, il convient de modifier le statut de ces biens en les affectant en tant que logement locatif à usage privé.

De par la situation physique des immeubles, situés hors enceinte scolaire, la consultation préalable de Monsieur le Préfet n'est pas requise dans le cadre de cette procédure de désaffectation.

Préalablement, il y a lieu, de procéder à la désaffectation des logements dits « de fonction » initialement réservés aux corps enseignants et aux gardiens ainsi qu'à leur déclassement.

Par conséquent, je vous demande d'approuver :

- la désaffectation et le déclassement des logements dont la liste figure en annexe
- l'affectation de ces logements de fonction en logement locatif à usage privé ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13246-1-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013

  
Gilbert ANNETTE

**OBJET DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT  
DES LOGEMENTS DE FONCTION DES ECOLES**

Maternelle « LES COCOTIERS » / HY 95 / 4 chemin du CASE - Domenjod  
Maternelle « LES BANCOULIERS » / HM 148 partie / allée des Kentias - Moufia  
Elémentaire  
et Maternelle « LES EGLANTINES » HR 103 partie / 5 rue des Eglantines - Moufia (3 logement de fonction)  
Elémentaire « EUDOXIE NONGE » / BK 241 / 26 et 26 bis chemin des Ecoliers - Chaudron  
Elémentaire  
et Maternelle « JEAN-BAPTISTE BOSSARD » / BD 310 / 3 rue Lacroix - Sainte-Clotilde  
Elémentaire  
et Maternelle « JEAN-BAPTISTE BOSSARD » / BD 311 / 3 rue Lacroix - Sainte-Clotilde

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 13/2-46 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ESPERET Jean-Pierre, 11ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve la désaffectation et le déclassement des logements de fonction dont la liste figure en annexe

**ARTICLE 2** Approuve l'affectation de ces logements de fonction en logement locatif à usage privé ou associatif

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13246-2-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013



Gilbert ANNETTE

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT  
DES LOGEMENTS DE FONCTION DES ECOLES**

Référence cadastrale	Adresse	Nom de l'établissement scolaire
HY 95	4 chemin du CASE Domenjod	« LES COCOTIERS » Maternelle
HM 148 partie	Allée des Kentias Moufia	« LES BANCOULIERS » Maternelle
HR 103 partie	5 rue des Eglantines Moufia	« LES EGLANTINES » * Elémentaire et Maternelle
BK 241	26 et 26 bis chemin des Ecoliers Chaudron	« EUDOXIE NONGE » Elémentaire
BD 310	3 rue Lacroix Sainte-Clotilde	« JEAN-BAPTISTE BOSSARD » Elémentaire et Maternelle
BD 311	3 rue Lacroix Sainte-Clotilde	« JEAN-BAPTISTE BOSSARD » Elémentaire et Maternelle

\* (3 logements de fonction)

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20130427-13246-3-DE  
Date de réception préfecture : 02/05/2013

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
30/04/2013



Gilbert ANNETTE